

RÉEMPLOI, RÉUTILISATION ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

UPCYCLING



ACTION COLLECTIVE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ESSAIMAGE UPCYCLING

FÉVRIER 2020



Soutenu par



SOMMAIRE

1. Genèse de la démarche.....	3
2. Réemploi et réutilisation : de quoi parle-t-on ?	3
3. Réemploi, réutilisation : des enjeux et opportunités pour l'ESS	6
4. Positionnement de l'ESS dans la filière en Normandie	8
5. Ressourceries et recycleries : des acteurs incontournables.....	11
6. Filière REP et Éco-organismes : objectifs et rôles dans la filière et dans l'ESS	16
7. Cadre législatif et juridique	20
8. L'upcycling : une réponse au réemploi et réutilisation des déchets par les acteurs de l'ESS..	23
9. Upcycling et valorisation matière : opportunités et perspectives de développement en Normandie pour les acteurs de l'ESS	28
10. Conclusion	37

1. GENÈSE DE LA DÉMARCHE

Afin de mieux identifier les opportunités existantes au sein de secteurs émergents ou en développement et de mieux répondre aux besoins d'adaptation des entreprises de l'ESS face aux mutations économiques et sociales, la CRESS Normandie a développé depuis quelques années un panel d'outils d'informations et d'aide à la décision leur étant dédié, ainsi qu'aux pouvoirs publics.

Le développement d'opérations collectives correspond au troisième axe du conventionnement de la mission économie circulaire de la CRESS Normandie établi avec les partenaires ADEME, Région, DIRECCTE et DREAL.

Deux actions collectives ont été parallèlement menées de 2017 à 2019.

Les principaux objectifs étant de :

- Définir et construire des opérations collectives avec divers acteurs permettant de susciter et d'accompagner des projets à potentiels
- Identifier puis recruter des porteurs de projet pour prendre part aux opérations collectives
- Mettre en relation pour faciliter les échanges et les retours d'expériences

Une analyse de l'état des lieux réalisée en 2017-2018 sur la contribution de l'ESS à une économie circulaire à l'échelle du territoire normand a permis d'identifier des potentiels de développement pour définir les projets prioritaires pour les structures de l'ESS et de faire un focus sur l'innovation (nouvelles organisations, nouveaux métiers, filières émergentes), sur les nouveaux modes de vie (économie collaborative ou de partage), et sur les liens ESS/collectivités (nouvelles contractualisations). La filière du réemploi et de la réutilisation a été identifiée comme une des filières et activités en émergence.

Ce document de capitalisation sur cette filière en région normande, avec un zoom sur le concept de l'upcycling, est destiné principalement aux acteurs de l'ESS de la filière et aux collectivités territoriales.

2. RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La Transition Ecologique et Energétique (TEE) implique des transformations profondes du fonctionnement de l'économie. Parmi ces multiples reconfigurations, celles qui relèvent du cycle de vie des produits sont de puissants leviers d'action. Allonger la durée de vie des produits permet de limiter les émissions et pollutions liées à l'extraction des ressources, aux procédés de fabrication et à la gestion des déchets finaux. Rompre avec les logiques de l'économie linéaire (produire-consommer-jeter) afin de privilégier une approche circulaire insistant sur le réemploi et la réutilisation constitue l'une des pistes privilégiées pour relever les défis de la TEE.

- ⇒ **Le réemploi** correspond à toute opération par laquelle des substances, matières¹ ou produits qui ne sont pas des déchets, sont utilisées de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel elles avaient été conçues.
- ⇒ Une forme particulière du réemploi, **l'upcycling**, consiste à donner à une matière initiale une valeur plus importante sur le plan esthétique et/ou marchand. L'upcycling peut se décliner sous la forme de recyclage créatif ou prendre une vocation industrielle et porter sur des volumes importants. Ces différentes perspectives sont tout à fait complémentaires.
- ⇒ **La réutilisation** correspond à toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Le **réemploi** et la **réutilisation** se distinguent donc par le passage ou non du bien en fin de vie par le statut de déchet.

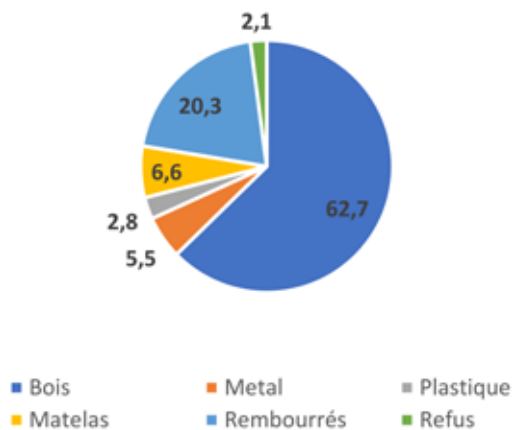
Il est alors plus vertueux d'encourager le réemploi et la réutilisation que le recyclage, méthode conservant uniquement la matière et s'appuyant sur des processus industriels coûteux en énergie.

Quelques chiffres clés de contexte :

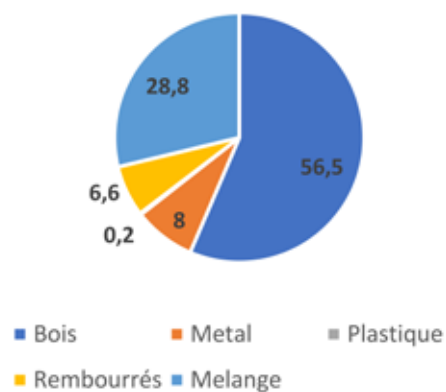
- ⇒ En France, les objets jetés représentent environ 10 millions de tonnes par an. Seuls 10 % des objets sont réemployés, réparés ou réutilisés
- ⇒ Environ 25% des déchets ménagers pourraient être réemployés
- ⇒ 2,65 millions de tonnes de déchets par an sont issus des meubles
- ⇒ Entre 20 et 22 kg d'équipements électriques ou électroniques (réfrigérateurs, téléphones, ordinateurs, etc.) sont jetés en moyenne par habitant par an
- ⇒ 38 % de textile a été recyclé en 2018, ce qui représente 3,6 kg par habitant alors que 99,6 % des textiles et chaussures collectés peuvent être valorisés
- ⇒ Le volume de biens réemployés ou réutilisés est passé de 780 000 à 1 million de tonnes entre 2014 et 2017 (+ 28 %)
- ⇒ Des milliards d'euros d'argent public évitables

¹ Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau

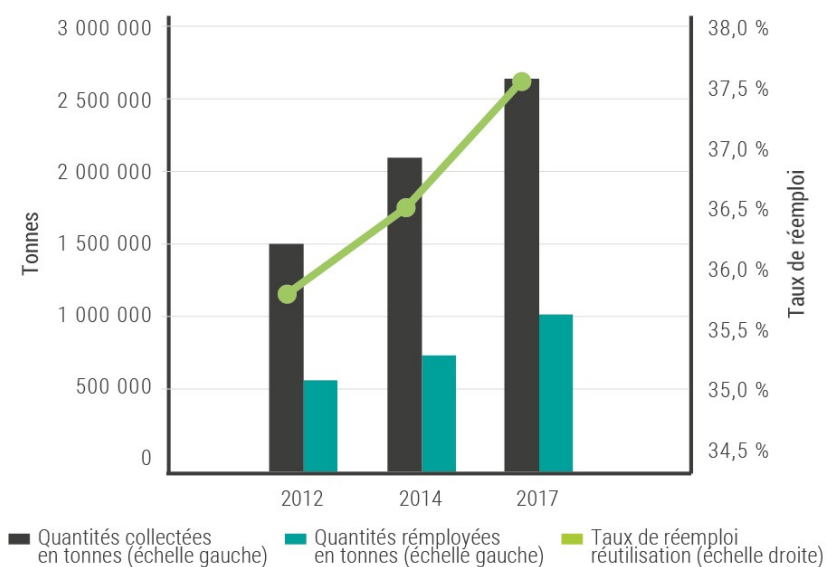
Caractéristiques des DEA ménagers collectés
2017 (en %)



Caractéristiques des DEA professionnels collectés
2017 (en %)



Évolution des flux de biens ménagers dans le secteur de la deuxième vie



3. RÉEMPLOI, RÉUTILISATION : DES ENJEUX ET OPPORTUNITÉS POUR L'ESS

Une filière aux multiples plus-values

- ⇒ **Un impact positif sur l'environnement** en évitant de créer un nouveau produit. L'énergie et les matières premières inhérentes à un processus de fabrication sont ainsi économisées. La production de déchets est alors réduite.
- ⇒ **Des emplois délocalisables** et des parcours d'insertion adaptés aux métiers émergents.
- ⇒ **Un gain économique** en récupérant la matière première.
- ⇒ **Des changements de comportements** avec de plus en plus d'attention à la production de déchets et notamment dès l'acte d'achat. Les citoyens considèrent que la gestion des déchets est le premier domaine par lequel ils peuvent contribuer à la protection de l'environnement.
- ⇒ **Une accessibilité** au plus grand nombre. La plupart des substances, matières ou produits peuvent être réemployés, réutilisés et valorisés, contrairement au recyclage qui va nécessiter de faire appel à des professionnels.

Zoom sur l'emploi² :

CRÉATION D'EMPLOIS POUR 10 000 TONNES TRAITÉES				
850	79	31	3	1
Réemploi Solidaire	Occasion	Centre de tri	Incinération	Enfouissement

- ⇒ 10,7 fois plus employeur que l'occasion
- ⇒ 27,4 fois plus que le centre de tri
- ⇒ 150 fois plus que l'incinérateur
- ⇒ 850 fois plus que l'enfouissement

² Source Réseau Francilien du Réemploi

Zoom sur les changements de comportements :

Une évolution des comportements favorable au développement de pratiques vertueuses est constatée en faisant par exemple le choix d'acquérir un produit qui a déjà été utilisé, mais qui est encore en bon état. L'occasion était pourtant auparavant mal vue mais les mœurs ont tellement évolué que la tendance est inversée. L'accumulation d'objets neufs paraît aujourd'hui aberrante dans les prises de conscience face aux impacts sur l'environnement, entre autres.

Parallèlement, les pratiques collaboratives se développent. L'économie collaborative n'est pas un phénomène suivi depuis longtemps, mais les chiffres disponibles montrent que 88% des Français ont déjà effectué un don, 11% d'entre eux pratiquent l'échange de produits, 14% achètent des produits en commun, 20% ont recours à la location et 38% récupèrent des objets laissés dans la rue les jours de ramassage des encombrants. Cette tendance va de pair avec la volonté de plus en plus marquée des Français de développer leurs relations sociales, sur la base d'un partage de valeurs et d'affinités, dans un contexte d'effritement des solidarités familiales et religieuses.

Une des opportunités majeures de la filière : des gisements importants de déchets

Les acteurs qui œuvrent pour le développement de l'économie circulaire, en l'occurrence d'une économie de matière dans le cycle de production, de distribution et de consommation, font face à un stock de matière et de matériaux de plus en plus important. Les gisements étant mieux captés et des citoyens, organismes publics et entreprises plus enclins à donner leurs objets, ils représentent alors un réel potentiel de création de valeur économique et sociale ; développement de nouveaux produits éco-responsables, création de formations innovantes et diplômantes et par conséquent création d'emplois durables.



4. POSITIONNEMENT DE L'ESS DANS LA FILIÈRE EN NORMANDIE

Le secteur du réemploi et de la réutilisation est en plein développement. Il comptait déjà 6700 structures (hors sites Internet et petites annonces) en 2017 qui emploient 34 000 ETP (Équivalent temps plein) dont 21 000 qui relèvent de l'économie sociale et solidaire.³

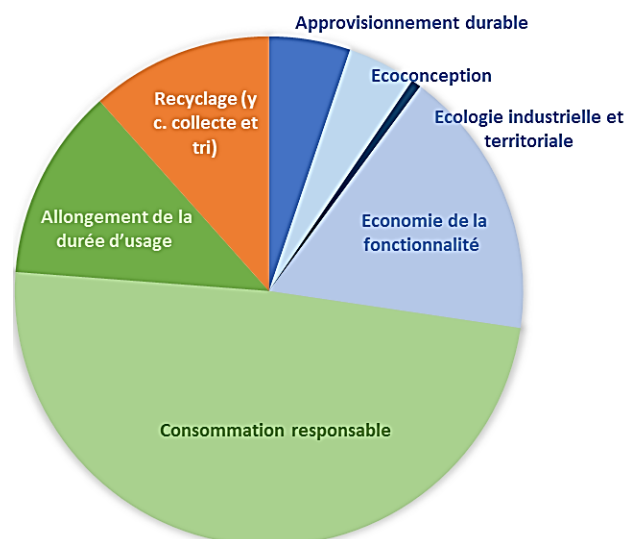
La plupart des initiatives de ce secteur sont donc portées par des acteurs de l'ESS, qui se distinguent par la lucrativité limitée de leurs activités et des ambitions sociales se traduisant par un fort recours aux emplois d'insertion et l'accès des bénéficiaires à toute la population.

Ayant repéré les enjeux forts de cette filière, ils s'attellent à développer de nouvelles activités sur un ou plusieurs types de déchets (meubles, bois, textiles, jouets, vélo, etc.), en fonction des besoins du territoire.

L'écosystème normand de la prévention et de la réutilisation des déchets implique :

- ⇒ Les structures de réemploi et réutilisation :
 - Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire ; ressourceries, recycleries, associations caritatives, etc.
 - Acteurs de l'économie conventionnelle ; dépôts-ventes, revendeurs et brocanteurs, intermédiaires et reconditionneurs, sites internet, etc.
- ⇒ Les acteurs en possession de biens encore en état et qui souhaitent s'en séparer et ceux qui souhaitent acquérir des biens de seconde main ; ménages, entreprises, collectivités, etc.
- ⇒ Les autres acteurs pouvant soutenir les activités de réemploi et réutilisation : relais et associations, éco-organismes, collectivités, etc.

L'étude réalisée en 2017/2018 par la CRESS Normandie a relevé 483 acteurs de l'ESS engagés dans une démarche d'économie circulaire en Normandie, dont 236 (48,9%) sur le pilier de la consommation responsable, 83 (17,2%) dans celui de l'économie de la fonctionnalité, 59 (12,2%) correspondant à des activités autour de l'allongement de la durée d'usage (ressourcerie-recyclerie, réparation) et 56 (11,6%) dans le secteur du recyclage.



³ Source ADEME

Parmi les initiatives ESS de création de boucle de valeur positive de la matière, des solutions nouvelles voient de plus en plus le jour en Normandie pour améliorer entre autres, la captation des gisements, leur stockage, leur mise à disposition, leur transformation et leur valorisation.

Pilier de l'économie circulaire		Type d'activité	Exemple d'acteurs
Consommation - demande et comportement	Allongement de la durée d'usage (ré-emploi, ré-utilisation, réparation, upcycling)	Ressourceries / recycleries (généralistes ou spécialisées)	Tritout Solidaires (50), l'Abri (27), la BACER (14), la Coop 5 pour 100 (14), Envie (76), Résistes (76), Emmaüs
		Repair café, ateliers récupération	La Générale Marabille (14)
		Garages solidaires, maisons du vélo	Guidoline (76), la Roue Libre (76), l'Asso Vlo (50), Un garage pour tous (61)
		Fab Lab	Les copeaux numériques (76), le Relais d'Sciences (14)
		Valorisation textiles	Solidarité textiles (76), La Chiffo (14), La Cravate Solidaire (76), Boutiques La Croix Rouge
		Upcycling multi matières et sensibilisation	Zéro Déchet (76), Au café Couture (76), Le WIP (14), Le Hangar 0 (76), Les Faïences Solidaires (14), Cré'Art (76), Solid'Bag (27)

Longtemps mise en œuvre par des associations à vocations solidaires (Emmaüs, Secours Populaire, etc.) envers prioritairement un public économiquement et socialement fragile, le réemploi et la réutilisation sont valorisés pour leur impact sur l'environnement. Cependant, tous les acteurs n'inscrivent pas leur communication sur la thématique circulaire. Les associations de solidarité valorisent moins leur contribution à la lutte contre les déchets que sur leurs impacts dans la lutte contre l'extrême pauvreté et l'exclusion.

Zoom sur un pionnier du réemploi et de la réutilisation dans l'ESS : Le Secours populaire

Secours Populaire, fédération 76	
Date de création	1945 au niveau national
Statut	Association reconnue d'utilité publique
Objet	Permettre l'accès aux droits fondamentaux de tous par la solidarité
Chiffres	150 tonnes d'objets et textiles collectés en 2016 773 bénévoles = 65 ETPs + 25% de personnes accueillies entre 2015 et 2016

Activités	• Aide alimentaire • Vente de vêtements d'occasion • Accompagnement aux droits sociaux : santé, domiciliation, minima sociaux, attribution de fonds de solidarité, accompagnement à l'insertion économique • Accompagnement scolaire, cours de français • Accès aux loisirs
Spécificités d'innovation sociale	Réponse à un besoin social : • Favoriser l'insertion sociale des personnes en situation de fragilité économique et sociale par la création de lien social et de solidarité Modèle économique : fortement basé sur le bénévolat. Ressources financières : vente et prestations (30%), dons et mécénat (20%), subventions publiques (30%), participation des bénéficiaires (10%). Ancrage territorial : les activités développées par chaque antenne sont adaptées directement aux besoins des bénéficiaires en cohérence avec les autres associations de solidarité
Inscription sur les piliers de l'économie circulaire	• Consommation responsable : ○ Accompagnement au changement des comportements • Allongement de la durée d'usage : ○ Réemploi, réparation, réutilisation • Recyclage : ○ Collecte et tri des déchets
Facteurs de réussite	• L'implication forte et la valorisation du bénévolat et du mécénat • La reconnaissance de l'association au travers de ses différents agréments et de son statut national
Enjeux	• Valorisation des impacts indirects en termes de prévention des déchets et d'accompagnement d'un public spécifique • Valorisation des actions d'implication citoyenne et de participation à la démocratie locale

5. RESSOURCERIES ET RECYCLERIES : DES ACTEURS INCONTOURNABLES

Héritières des mouvements de solidarité tels qu'Emmaüs et le Secours Populaire, les ressourceries et recycleries se développent comme un outil hybride entre les solidarités et l'environnement, fondé sur la mobilisation citoyenne, mais bien souvent encore sous-estimées.

Constituant des modèles pluriels entre atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, association d'emploi pérenne..., toutes défendent les principes de non-lucrativité et de non-concurrence.

Le Réseau Français des Ressourceries, regroupant les Ressourceries de France, a été créé en 2000, résultant de l'ambition commune de plusieurs structures (associations, régies de collectivités territoriales, coopératives...), spécialistes du réemploi et de la réutilisation des objets.

Il permet d'assurer le suivi des activités de ses adhérents et d'organiser une traçabilité qui est publiée tous les ans dans l'Observatoire National des Ressourceries. Ces données permettent de promouvoir la mise en place de ressourceries sur le territoire et de quantifier leur impact en France.

Le terme de **Ressourcerie** correspond à un cahier des charges précis, défini par le Réseau National des Ressourceries. Pour être nommée Ressourcerie une structure doit remplir 4 fonctions principales :

- La collecte de dons ou de déchets sans les sélectionner
- La valorisation à travers le contrôle, le nettoyage et la réparation
- La redistribution à faible prix de vente
- La sensibilisation à l'environnement

Les ressourceries doivent également adhérer à la charte du réseau national qui promeut trois grands principes :

- La protection de l'environnement par la prévention, le détournement et la valorisation de déchets potentiels
- Le développement d'une économie sociale et solidaire
- La création de liens et la mise en place d'un service de proximité pour la prévention des déchets.

Les **recycleries** se distinguent quant à elles par une collecte spécialisée, tout en poursuivant les mêmes objectifs de réemploi. Par exemple, une recyclerie pourra se spécialiser dans la collecte de jouets telle que l'association Rejouets ou bien de matériaux comme pour la Réserve des Arts (association qui a pour mission d'accompagner les professionnels du secteur culturel à éco-fabriquer leurs productions évènementielles culturelles ou leur production en petite série).

Les ressourceries sont donc des lieux foisonnants où se déploient des savoir-faire, où la sensibilisation prend la forme de l'expérimentation, où le bénévolat crée du lien local et où les logiques d'insertion prouvent que personne n'est inemployable.

La grande majorité des structures sont actives sur la consommation responsable par la sensibilisation et l'accompagnement aux nouvelles pratiques. Cela peut être inscrit dans leur « label », comme pour les ressourceries, être inscrit dans les statuts pour les recycleries, ou accompagner l'activité sans que cela soit valorisé comme tel dans les documents de communication des structures.

De nombreux projets se créent et contribuent au maillage territorial en s'implantant notamment en dehors des grands centres urbains.

Impacts des Ressourceries / recycleries :

- Passage de 9 organismes à 150 dans le réseau de 2000 à 2016
- Le tonnage traité (collecté et réemployé) par la totalité des ressourceries du réseau est passé de 10 000 t en 2003 à 40 800 t en 2016
- Le montant estimé des ventes était d'environ 161 millions d'euros en 2002. En 2016, le chiffre d'affaires global des structures est passé à 16 385 517 d'euros

En 2016 :

- 150 adhérents
- Chiffre d'affaires moyen d'un magasin : 91 031 €, d'une structure : 148 959 €
- 10 513 tonnes de déchets valorisés en moyenne par ressourcerie

Enjeux et opportunités du réemploi de proximité pour les Ressourceries / recycleries⁴ :

- ⇒ Atteindre les objectifs de la LTECV : le développement de la prévention et du réemploi pour faire baisser le nombre de déchets est essentiel pour pouvoir atteindre les objectifs de la LTECV et du paquet économie circulaire européen.
- ⇒ Un fort potentiel de réduction des déchets : 25% des DMA pourraient faire l'objet d'un réemploi, or à ce jour seulement 2,5% est effectivement réemployé faute d'un maillage suffisant de structures dédiées au réemploi et à la réutilisation (0,5% par l'ESS et 2% par l'occasion). Seules les Ressourceries traitent 100% de ce qu'on leur apporte, soit par la réutilisation soit par une orientation vers les filières de recyclage appropriées. Elles remplissent une mission d'intérêt général.
- ⇒ Un large vivier d'emplois : lorsqu'il est porté par les Ressourceries / recycleries, le réemploi crée 850 ETP pour 10 000 tonnes traitées contre 31 pour les centres publics de tri des collectes sélectives, 3 pour l'incinération et 1 pour l'enfouissement.
- ⇒ Des métiers verts indispensables à la résilience des territoires et accessibles aux personnes peu qualifiées. Les Ressourceries / recycleries nécessitent une grande diversité de compétences : réparation, menuiserie, mécanique, électrique, électronique et métiers techniques pluridisciplinaires. Elles sont une opportunité de formation professionnelle pour les métiers verts de demain.
- ⇒ Un impact social peu reconnu – Les Ressourceries / recycleries et boutiques Emmaüs ont une fonction sociale et solidaire en permettant l'insertion par l'activité économique et en garantissant des prix de sortie très bas.

⁴ Source : Réseau francilien du réemploi

- ⇒ Un enjeu d'éducation à l'environnement, levier des changements de comportements : le réemploi et la réutilisation proposés par les structures de proximité encouragent les changements de comportement.
- ⇒ Un enjeu de mobilisation citoyenne : En tant que structures associatives de proximité les Ressourceries / recycleries sont avant tout des professionnelles de la mobilisation. Elles ont besoin pour fonctionner de l'implication des habitants pour apporter les objets, mais aussi pour travailler en tant que bénévoles au sein de leurs ateliers et de leur gouvernance. Cette implication représente un bénéfice majeur pour la société et les pouvoirs publics.

Les réseaux normands :

Le collectif normand des ressourceries et des acteurs du réemploi (CNAR) a été créé en 2017 par 5 ressourceries normandes ;

- ⇒ Tri-tout Solidaire (Saint Lô, 50)
- ⇒ L'Abri (Val de Reuil, 27)
- ⇒ Clips Ressourcerie (Lillebonne, 76)
- ⇒ Résistes (Darnétal, 76)
- ⇒ Travail Emploi Formation (Bretteville sur Laize, 14)



Il a pour missions de :

- Contribuer aux politiques régionales du Développement Durable et de prévention et gestion des déchets
- Promouvoir et développer le réemploi et la réutilisation sur le territoire normand
- Accueillir des porteurs de projets
- Impulser des campagnes de sensibilisation
- Participer au développement local et à la création d'emplois
- Favoriser le développement et la professionnalisation de ses adhérents

Le REseau normand Pour Amplifier la Réparation (REPAR) créé également en 2017 est représenté par l'ADEME, la Région Normandie, l'Etat (DREAL et DIRECCTE), la CRMA Normandie, la CRESS Normandie, les associations de consommateurs (CTRC Normandie), environnementales (CREPAN), scientifiques (Relais d'Sciences), les éco-organismes (Valdelia, Ecologic), des collectivités (Communauté d'agglomération du Havre, Communauté urbaine d'Alençon, Conseil départemental de l'Eure, Conseil départemental de la Manche), le réseau normand des Fab lab, le réseau normand des ressourceries et le réseau normand des tiers-lieux.

Il a pour missions de :

- Faire la promotion de la réparation en Normandie
- Mobiliser et fédérer les acteurs
- Permettre la mise en place d'une ou plusieurs actions collectives
- Organiser ponctuellement des événements

Zoom sur une ressourcerie Normande : Tri-Tout solidaire

Tri-tout solidaire, Agneaux (50)

Date de création	2005, première association de type ressourcerie dans l'ouest de la France
Statut	Association, conventionnée Atelier et Chantier d'Insertion à partir de 2012
Objet	• Environnemental : Préservation des ressources et la sensibilisation de tous les publics. • Social : création de lien social par le volontariat et le bénévolat s'est imposée d'elle-même. • Solidaire : emploi de personnes rencontrant des obstacles sociaux ou professionnels.
Chiffres	• 550 tonnes de déchets collectés par an • 30 salariés dont 18 CDDI • Bénévolat = 40 bénévoles actifs = 2.5 ETP • 2 sites : Coutances et Agneaux
Activités	<u>4 fonctions d'une ressourcerie :</u> • Collecter ○ Apport direct des particuliers ○ Collecte en déchetterie ○ Collecte sur Rendez-vous • Trier et valoriser : ○ Tri, nettoyage et contrôle, en vue de sa réutilisation ○ Réparation ou Démantèlement et envoi vers un circuit de traitement adéquat via un réseau de partenaires du territoire ○ Valorisation et transformation vers une autre fonction • Revendre : ○ Une offre de biens revalorisés à faible prix ○ Une boutique solidaire qui participe à la vie du quartier ○ Un outil de consommation « durable » • Sensibiliser : ○ Des actions pérennes ou événementielles de sensibilisation à l'environnement (ateliers, création de supports pédagogiques, participation aux semaines du Développement Durable) ○ Des actions de changement de comportement aux différents stades de l'activité (collecte – lieu de vente)
Spécificités d'innovation sociale	Réponse à un besoin social : • Fournir des objets à petit prix pour des personnes en situation économique fragile • Promouvoir une utilisation responsable des ressources • Eviter l'enfouissement et l'incinération
	Modèle économique : Vente, indemnité des postes en insertion, rachat des déchets triés (textile, meubles), partenariat avec la collectivité pour la remise en déchetterie
Inscription sur les piliers de	• Consommation responsable : ○ Accompagnement au changement des comportements • Allongement de la durée d'usage :

l'économie circulaire	○ Réemploi, réparation, réutilisation • Recyclage : ○ Collecte et tri des déchets
Facteurs de réussite	• Une adaptation au public cible précaire et au contexte du territoire pauvre en associations par une entrée autant sociale qu'environnementale • L'implication forte et la valorisation du bénévolat • L'accès rapide à de grands locaux • Soutien technique de l'EPCI au démarrage
Enjeux	• Développer l'upcycling pour que la seconde vie des objets soit longue, trouve une fonction autre que la décoration et dépasse ainsi l'achat engagé • Faire valoir l'utilité publique de l'activité, favoriser la réutilisation par un financement plus important de la remise en boucle que du retour au statut de déchet par les éco-organismes • Volonté d'accueil et de développement : accompagnement des porteurs de projet Ressourcerie (visite, conseil) et à leur développement
Projets de développement	• Participation au collectif normand des ressourceries et acteurs de réemploi • Création d'une Friperie pour favoriser la réutilisation des textiles, et créer de l'emploi d'insertion sur le territoire
Réseau et coopérations	• Membre de RESOL, Réseau national des ressourceries • Coopération : Région Normandie, ADEME, Département de la Manche, Saint Lô agglomération, Ville de Saint Lô, Point Fort Environnement, Ecomobilier, Valdelia, CAF, Pôle Emploi, organismes de tutelle, Manche Habitat, Festival Au Son d'Euh Lo !

6. FILIÈRE REP ET ÉCO-ORGANISMES : OBJECTIFS ET RÔLES DANS LA FILIÈRE ET DANS L'ESS

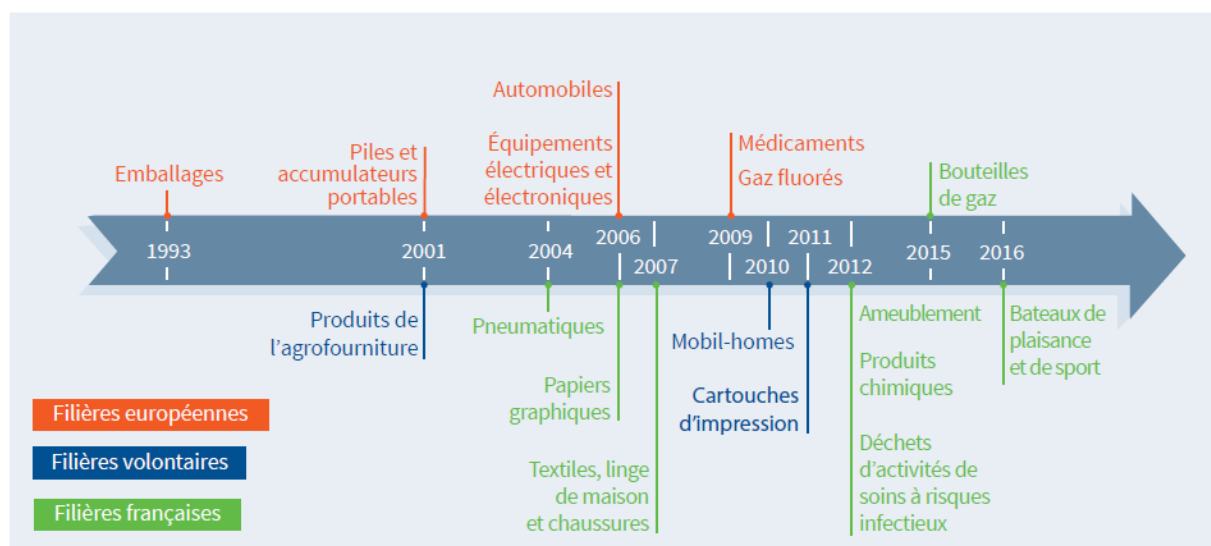
Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Le principe de la responsabilité élargie du producteur existe dans la loi française depuis 1975. Il prévoit que les entreprises qui mettent sur le marché des produits qui deviennent ensuite des déchets, doivent prendre en charge leur gestion en fin de vie.

Les objectifs des filières REP sont :

- Développer le recyclage et la valorisation matière
- Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets
- Internaliser les coûts de gestion de la fin de vie des produits dans le prix de vente des produits neufs

Les filières concernées par la mise en place de REP correspondent aux objets dont la composition en mélange pose le plus de difficultés et de coûts de gestion, et ont un impact important sur l'environnement soit par la quantité de déchets ou leur dangerosité. De ce principe d'internaliser et de prendre en compte le coût de gestion des déchets dans le prix des objets neufs, découle le principe même d'économie circulaire : faire en sorte de créer des boucles de valeur de la matière et veiller à réduire l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles en visant à découpler croissance de prélèvement de matières premières.



* Date du premier agrément ou date de fonctionnement opérationnel de l'organisation ou date de prise en charge des produits usagés

Avec ses 18 filières REP en 2017, la France est assurément un des leaders mondiaux. Aujourd'hui, les filières REP couvrent un gisement d'environ 15,5 millions de tonnes de déchets, dont 7,8 millions de tonnes sont orientées vers le recyclage.

Un webinaire « Filières REP et structures de l'ESS » a été proposé en novembre 2018 par le réseau des CRESS. Plusieurs acteurs normands y ont participé.

Il en ressort entre autres, des perspectives pour l'ESS via de nouvelles filières :

- ⇒ Bateaux de plaisance
- ⇒ Articles de sport et de loisirs
- ⇒ Jouets
- ⇒ Articles de bricolage et de jardin
- ⇒ Déchets du bâtiment

Les éco-organismes

Agréés par les pouvoirs publics, ils organisent la gestion pour les producteurs de déchets qui ne gèrent pas eux même leurs déchets, mais reversent leurs contributions. Les éco-organismes sont soit financeurs d'acteurs qui gèrent les déchets, soit opérateurs en sélectionnant et pilotant les prestataires de collecte et de traitement.

En France, il existe une trentaine d'éco-organismes, mais certaines filières REP ne sont pas couvertes comme celles des cartouches d'encre bureautique, les bouteilles de gaz, les navires de port de plaisance ou de sport et les véhicules automobiles hors d'usage.

Chaque éco-organisme a signé des conventions avec les principaux partenaires nationaux de l'ESS qui permettront, entre autres, d'obtenir des informations précises sur la revente de produits issus des activités de réemploi et de réutilisation.

Ceux-ci proposent régulièrement des appels à manifestation ou appels à projet pour soutenir des projets sur les territoires.

Zoom sur 3 éco-organismes :

→ Valdelia

Eco-organisme dédié au mobilier des professionnels créé sur l'initiative du ministère et des fournisseurs de mobilier et agréé par l'Etat. Il collecte et recycle le mobilier grâce à l'éco-contribution. Valdelia prend en charge les bureaux tertiaires, le mobilier scolaire, équipements sportifs et culturels, mobilier des structures d'hébergement, mobilier de magasins, et de l'industrie.

Valdelia, dispose d'une visibilité sur les opérations de renouvellement de mobilier, de fermeture d'établissement, de déconstructions etc. des professionnels. Cela lui permet une certaine anticipation en amont du flux et donc de pouvoir l'organiser avec les acteurs ESS avec lesquels l'éco-organisme a conventionné.

Valdelia intervient en Normandie en 2019 auprès de 9 structures de l'ESS normandes (Tri-tout Solidaire, L'Abri, Clips Ressourcerie, Résites, Travail Emploi Formation, R'pur, Les fourmis vertes, Ecoreso, Envie).

Le projet Passerelle de Valdélia

Valdelia et ses partenaires de l'ESS souhaitent assurer de nouveaux débouchés pour la seconde vie des meubles professionnels. L'éco-organisme est engagé dans plusieurs projets d'économie circulaire, notamment sur le marché en plein essor de l'upcycling grâce au projet Passerelle.

Il s'agit d'un programme de Recherche & Développement innovant à la fois socialement et économiquement. Il a pour objectif de concevoir et fabriquer, à partir de matières premières issues des déchets professionnels d'ameublement, une gamme de meubles grand public upcyclés qui devrait à terme être commercialisée et distribuée par la Camif.

→ Eco-mobilier

Eco-organisme agréé par le ministère pour la collecte, le tri et le recyclage du mobilier. A but non lucratif, il a été créé par 12 fabricants et 12 distributeurs. Il est financé par l'éco-participation (payées par les consommateurs sur les achats).

Eco-mobilier a pour mission de :

- Organiser la collecte du mobilier usagé avec les différents acteurs pour lui offrir une seconde vie, en le recyclant ou en l'utilisant comme source d'énergie
- Encourager le don et la réutilisation du mobilier usagé
- Tendre vers le zéro enfouissement à horizon 2023

Un webinaire sur le thème de la logistique du réemploi où Eco-mobilier est intervenu, a été proposé en novembre 2018 par le réseau des CRESS. 8 acteurs normands y ont participé (structures ESS et collectivités).

Il en ressort entre autres, de développer des partenariats entre metteurs sur le marché et ESS pour une mise à disposition du gisement permettant aux structures d'atteindre un taux de réutilisation de 60% minimum :

	Part des DEA collectés séparément auprès des détenteurs ménagers remis à l'ESS	Part des DEA collectés séparément auprès des détenteurs non ménagers remis à l'ESS
2018-2020	1%	3%
2021-2023	1,55 %	5%

Un enjeu fort est à prendre en compte autour de la gestion de la traçabilité des tonnages remis par les metteurs sur le marché aux acteurs de l'ESS en ayant un lien direct entre les déclarations que font les acteurs ESS à l'éco-organisme et ces tonnages.

Des difficultés ont été pointées, comme l'accès en déchetteries par les acteurs du réemploi par manque de moyens et de temps.

Un travail d'identification des flux en amont et en aval est important à faire. Par exemple, Emmaüs et la Belle déchette (Ressourcerie à Rennes) ont travaillé ensemble pour catégoriser les objets avec des contenants et mettre en place des étagères spécifiques pour favoriser la collecte.

→ Ecologic

Eco-organisme à but non lucratif consistant à gérer la fin de vie des équipements électriques et électroniques (DEEE). Il se charge de collecter, dépolluer et valoriser les DEEE sur l'ensemble du territoire français, en s'assurant que chaque étape soit menée en toute conformité. Ecologic contribue ainsi depuis 2006, au développement d'une économie circulaire fondée tant sur la prévention et la sensibilisation, que sur le recyclage des déchets ; en œuvrant aux côtés de l'ensemble des acteurs impliqués (producteurs, enseignes de distribution, collectivités, acteurs de l'ESS, opérateurs de traitement, associations...).

Avantages repérés par les acteurs du réemploi sur les éco-organismes :

- L'augmentation du nombre de metteurs sur le marché adhérant aux éco-organismes passés de 7 300 en 2014 à 8 800 fin 2017
- Un fort déploiement de la filière au niveau de la collecte avec un doublement des tonnages entre 2014 et 2017
- La contractualisation avec les acteurs ESS (indépendantes ou en réseau) a permis de multiplier par 3 les tonnages réemployés entre 2014 et 2017 (27 000 tonnes réemployées)
- Le coût lié au traitement pris en charge permettant une consolidation des activités

Freins repérés par les acteurs du réemploi sur les éco-organismes :

- Leur situation de monopole sur les filières
- Leur gouvernance, car ils sont pilotés par les « metteurs sur le marché » (fabricants, distributeurs/vendeurs, importateurs)
- La multiplication des filières et des éco-organismes, qui les rend moins lisibles et aisés à contrôler
- La nécessité de renforcer le contrôle de l'Etat sur leur politique financière, en particulier leurs placements
- La hausse du coût de la gestion des déchets qui peut leur être imputée
- Les contraintes trop faibles données aux prestataires en matière de partenariat avec les structures de l'insertion par l'activité économique
- Le traitement des déchets effectué principalement par du broyage industriel favorise le recyclage.
- Lorsqu'une collectivité, un syndicat mixte conventionne avec un éco-organisme sur les

déchetteries qu'ils gèrent, dès lors tout déchet relevant de sa compétence (par exemple Eco-systèmes sur les DEEE) déposé dans la déchetterie, même en apport volontaire, devient la propriété de l'éco-organisme. Les acteurs de l'ESS ne peuvent alors plus y accéder, ce qui signifie que le réemploi potentiel de ces déchets est perdu.

- Le fonctionnement des filières autour des éco-organismes crée une massification de la collecte avec des déchets traités à une échelle plus large (régionale, voire nationale), les flux de déchets locaux sont donc détournés, ce qui laisse peu de place aux actions des entreprises de l'ESS agissant à un niveau local et sur des petits gisements.

7. CADRE LÉGISLATIF ET JURIDIQUE

Application de la réglementation nationale

La sortie du statut du déchet est mentionnée dans la directive-cadre 2008/98/CE sur les déchets qui prévoit que des procédures de sorties de statut de déchet soient faites par matière aux niveaux européens et nationaux. La mise en place de ces procédures est un enjeu de développement d'activités pour favoriser la réutilisation des objets et la matière dans des boucles de valeur positive, la réglementation doit permettre la circulation de la matière. Le statut juridique de déchet est un frein à la réutilisation car les contraintes juridiques fortes font de l'incinération et l'enfouissement la fin de vie la plus sûre économiquement et juridiquement.

Par ailleurs, la loi sur la consommation de mars 2014 qui étend la garantie légale à 2 ans pour tous les produits, impose également pour les distributeurs une obligation d'information sur la durée de disponibilité des pièces détachées.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 constitue, quant à lui, un levier pour la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction des déchets.

- Objectif de -10 % de DMA/hab. d'ici 2020 (Déchets Ménagers et Assimilés)
- Réduction des DAE (Déchets d'Activités Economiques)
- Valorisation de 55 % des déchets non dangereux et de 70 % des déchets du BTP d'ici 2020
- Définition et pénalisation de l'obsolescence programmée
- Allongement de la durée de vie des produits et réparabilité (éco-conception et modulation de l'éco-contribution)
- Consigne : Expérimentations

Des mesures phares de la feuille de route économie circulaire de 2018

- Mesure 8 : renforcer l'offre des acteurs du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité
- Mesure 12 : critères éco-modulation à toutes les filières REP – outil incitatif
- Mesure 15 : filière TEXTILE – principes de lutte contre le GA.
- Mesure 29 : nouvelles filières REP (jouets, articles de sport et loisirs, bricolage & jardin) en lien avec l'ESS
- Mesure 31 : étudier le déploiement de dispositif financier pour reprise d'anciens téléphones (pour réemploi ou recyclage)
- Mesure 34 : diagnostic de démolition > réemploi-réutilisation
- Mesure 35 : guides techniques pour les performances de matériaux réutilisés ou réemployés
- Mesure 36 : faciliter la sortie du statut de déchets (pièces de réutilisation, opération de préparation en vue de la réutilisation)

Réglementations des dispositifs de responsabilité élargie du producteur : des objectifs chiffrés de réutilisation pour certains déchets

Les acteurs de l'ESS sont des acteurs historiques de la filière du mobilier usagé, bien avant la mise en place de la filière REP. Par conséquent, la réglementation prévoit des dispositions spécifiques relatives aux opérations de réemploi et de réutilisation menées par les acteurs de l'économie sociale et solidaire, et assigne à la filière des objectifs de réemploi et réutilisation.

- Pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : le taux de réutilisation et de recyclage des composants, des matières et des substances est jusqu'à fin 2015 compris entre 50 % et 80 % selon les catégories, en part d'appareils collectés en poids. Du 1^{er} janvier 2016 à fin 2018, les objectifs sont rehaussés de 5 %, excepté pour les lampes à décharges.
- Pour les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) : le taux de recyclage des DEA collectés doit atteindre fin 2015, 45 % pour le ménager et 75 % pour le professionnel. De plus, les producteurs (organisés en systèmes individuels ou adhérents à un éco-organisme) doivent garantir aux structures de l'économie sociale et solidaire un gisement en qualité et quantité suffisantes, pour qu'elles puissent augmenter leur activité de réutilisation des DEA d'au moins 50 % en tonnage d'ici à fin 2017.
- Pour les déchets de textiles, linge de maison et chaussures (TLC) : le taux de réutilisation, de recyclage et de valorisation énergétique doit atteindre d'ici 2019, 95 % minimum des déchets collectés

Le plan national d'action pour les achats publics durables a fixé les objectifs de 25% de clauses sociales et de 30% clauses environnementales dans les marchés publics à l'horizon 2020.

Élaboration et mise en œuvre du plan régional de prévention et gestions des déchets normand (PRPGD)

Avec l'élaboration du PRPGD normand en 2017, les perspectives de développement d'activités sont fortes et les structures de l'ESS se placent favorablement dans la définition de solutions nouvelles.

Principaux objectifs du plan :

- Donner la priorité à la prévention des déchets :
 - Réduire les quantités de déchets produits
 - Réduire leur caractère nocif pour la santé et pour l'environnement
- Améliorer le réemploi, le tri et la valorisation matière et énergétique des déchets :
 - Étendre des extensions de consignes de tri des plastiques et améliorer les performances de la collecte et du tri sélectif des recyclables secs
 - Développer la méthanisation, le réemploi ainsi que les valorisations matière et énergétique des déchets
- Améliorer la gestion des déchets dangereux :
 - Réduire les distances de transport pour les DASRI
 - Augmenter la collecte des déchets amiantés et des capacités de stockage pour faire face aux besoins
 - Améliorer le tri à la source des déchets dangereux et du taux de collecte sélective
 - Diminuer la capacité de stockage et les tonnages stockés
 - Améliorer la connaissance des gisements, des flux et des pratiques

Feuille de route pour la mise en œuvre d'une stratégie collaborative normande

Pour un développement concerté de l'économie circulaire, la Région, l'État et l'ADEME ont créé Normandie Economie Circulaire (NECI), le réseau des acteurs de l'économie circulaire. En 2017 et 2018, cette dynamique participative s'est traduite par un ensemble de travaux. Une feuille de route pour la mise en œuvre d'une stratégie collaborative régionale a été élaborée à l'issue d'une concertation. Elle repose sur 4 engagements et 10 défis, eux-mêmes précisés en objectifs et en orientations opérationnelles.

Défi 7 : Développer une offre de proximité et de qualité :

« L'économie de proximité est un principe fondateur de l'économie circulaire reposant sur les circuits courts et sur la consommation de biens et services locaux. Elle induit des bénéfices pour l'économie du territoire, l'environnement et le consommateur. Ses bénéfices sont d'autant plus importants que les produits vendus sont de qualité. Les secteurs du bâtiment et de l'agriculture sont particulièrement concernés et susceptibles d'en tirer d'importants avantages. »

« Dans le secteur de la seconde vie des objets, l'offre de proximité permet de répondre à la demande croissante des consommateurs pour les objets réparés ou de seconde vie. Ceux-ci doivent être présents aussi bien en centre-ville dans les espaces de vente des magasins, vitrines, « show-rooms », qu'en périphérie des villes dans des lieux de type grande surface. Ce secteur doit s'inspirer des techniques de design commercial et d'upcycling et contribuer à faire émerger de nouveaux métiers comme celui de valoriste⁵ »

⁵ L'agent valoriste est un professionnel du réemploi, du recyclage et de la valorisation des encombrants. Il valorise et revend les objets collectés

Objectifs :

- Faciliter et encourager l'utilisation de matériaux recyclés ou le réemploi de matériaux dans les constructions de bâtiments

Orientations opérationnelles :

- Proposer des dispositifs facilitateurs du réemploi et de la réutilisation :
 - Développer les bourses aux matériaux,
 - Systématiser le diagnostic déchets lors des travaux de démolition de bâtiments,
 - Soutenir le réemploi dans les projets de construction et rénovation.
- Sécuriser les pratiques du réemploi des déchets du BTP

Objectifs :

- Rendre attrayants et accessibles des objets réparés ou de seconde vie

Orientations opérationnelles :

- Améliorer la commercialisation en lien avec les EPCI (aider les ressourceries à trouver des locaux commerciaux, rationaliser le maillage territorial des ressourceries, soutenir une animation régionale des acteurs du réemploi).
- Améliorer la qualité de l'offre en accompagnant les filières dans la proposition d'objets ou produits : diversifier l'éventail des objets réparés avec la mise en place d'un réseau de pièces détachées pour les appareils électriques et électroniques.
- Redonner de la valeur aux objets réparés ou seconde vie en développant l'upcycling, les coopérations et les montées en compétences (nouveaux métiers de la réparation et du design).
- Compléter l'offre de réparation en contribuant à un maillage territorial via les ressourceries, les repair cafés⁶ et la rendre lisible grâce à un annuaire de la réparation.

8. L'UPCYCLING : UNE RÉPONSE AU RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION DES DÉCHETS PAR LES ACTEURS DE L'ESS

Sa devise : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme »

Apparu au milieu des années 90, ce terme signifie « recycler par le haut ». En effet, si le recyclage vise à faire du neuf avec du vieux à qualité au mieux égale, l'upcycling a une ambition plus grande encore. Son défi : transformer des produits et matériaux destinés à être jetés. L'upcycling les transforme en produits de valeur supérieure et destinés à un autre usage que leur utilisation première. Cette tendance, qui favorise la créativité et privilégie les séries limitées, trouve un terrain d'expression privilégié dans la mode ou la décoration.

Les enjeux de l'upcycling sont les mêmes que ceux du réemploi et de la réutilisation avec l'aspect créatif en plus.

⁶ Atelier consacré à la réparation d'objets et organisé à un niveau local

Les projets d'upcycling ont pour moteur des valeurs environnementales communes et une même conviction : le déchet est une ressource. Une ressource pour imaginer des produits éco-conçus et éco-responsables. Une ressource pour susciter la création de formations innovantes et diplômantes et, par extension, la création d'emplois durables. Toutes ces démarches sont ainsi également motivées par une volonté indéfectible de transmettre les savoirs comme les savoir-faire.

L'upcycling a le pouvoir d'agir contre le gaspillage et de faire changer les mentalités.

Majoritairement présent dans le textile, ce concept peut avoir un vrai rôle à jouer quand on sait que la mode est la deuxième industrie la plus polluante au monde et que chaque Français jette en moyenne 12 kg de vêtements, chaussures et linge de maison par an.

Certaines grandes enseignes et marque de luxe s'emparent même de ce phénomène à des fins principalement marketing.

Développement de nouvelles activités

Mais l'upcycling bénéficie aussi à certaines structures de l'ESS positionnées sur le textile, comme par exemple **la Chiffo**, structure d'insertion par l'activité économique créée en 1994 par l'Association Itinéraires à Caen. Son activité est centrée autour de la collecte et de la revalorisation de dons de textiles ; les produits sont collectés, triés, ou revalorisés puis mis en vente dans la boutique, rien n'est jeté.

Les associations au **Café Couture**, ou encore aux **Fils Conducteurs** à Rouen, proposent des ateliers upcycling auprès de tous publics, aussi bien adultes qu'enfants, au sein de leurs locaux ou dans des entreprises, établissements scolaires... Les personnes ramènent les vêtements dont elles ne se servent plus ou des chutes de tissus, les structures proposent leurs dons de textiles, et de nouvelles créations sont alors imaginées ensemble.



Ces sacs étaient une chemise tachée et un jean troué

L'upcycling participe également au développement d'activité dans le design.

Lancé en janvier 2017, Les Résilientes est un studio de design en milieu d'insertion professionnelle dont l'objectif est de créer collectivement des collections d'objets à partir des gisements de matière



issus des dons faits à l'association **Emmaüs Alternatives** et qui ne peuvent être vendus ou redistribués en l'état. La créativité est alors au service de l'insertion, et le design au service de l'environnement. Sur leur site Internet, leurs produits sont très bien mis en valeur, digne de grands designers.

« Créées à partir de livres destinés au recyclage - car trop usés, abîmés, obsolètes - ces petites tables et tabourets fonctionnent seules ou à plusieurs, en bout de canapé et/ou en table de chevet. Les plateaux sont déclinables selon vos envies, en laiton, vinyle, tissu,

osier, verre, etc. »

Sur le territoire normand, le projet **Möbius**, a vu le jour en 2017. Le principe consiste à récupérer des matériaux sur les chantiers ou chez les commerçants, pour leur donner une deuxième vie. Les tôles, le bois, le métal, le verre ou les tissus prennent la forme d'un mobilier classieux, la plupart du temps réalisé sur-mesure par la porteuse de projet, qui pour elle « non seulement, on récupère des matériaux destinés à la poubelle, mais en plus ça arrange les entreprises qui sont souvent obligées de payer pour s'en débarrasser. »

Depuis peu, elle a créé le projet **Atelier Infini** afin d'aller plus loin en travaillant sur l'architecture en collaboration avec d'autres projets et accompagné par le dispositif Katapult de l'ADRESS.



Même les bâches publicitaires, les pneus usagés, sacs en plastique et cartons ne se contentent plus d'être recyclés, ils « s'upcyclent » !

Dans l'Eure, c'est après avoir répondu à un appel à projets éducatif du Conseil Régional de Normandie « Sensibiliser à l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire » animé par la CRESS Normandie et l'ARDES que le projet éco solidaire **Solid'bag**, porté par la Mission Local de Val de Reuil a été soutenu et accompagné dans sa démarche. Mené par 12 jeunes inscrits sur le dispositif Garantie Jeunes, l'activité consiste à confectionner des sacs/cabas à partir, principalement, de matières recyclées (papiers journaux, livres illustrés, bâches publicitaires, etc.) fournies par différents partenaires.



D'autres structures dont ce n'est pas l'activité principale valorisent également leurs déchets en les upcyclant. C'est le cas de l'atelier de réparation de vélo **Guidoline** à Rouen, qui crée des ceintures en pneus usagés, de l'association **Zéro Déchet Rouen** qui axe son activité sur la sensibilisation à l'économie circulaire et à la transition écologique à travers différents ateliers, comme la fabrication d'éponges avec des chaussettes ou collants abîmés.



Certaines ressourceries comme **Résistes** à Darnétal, « upcycle » également les déchets ne pouvant être réparé et leur redonne de la valeur ; ce frigo devenu une armoire à livres et ces cintres transformés en lampe pourront alors être vendus.



L'upcycling offre une réelle plus-value pour ces structures ne pouvant pas sélectionner leurs arrivages. Proposer des ateliers « récup » dans leurs locaux leur permet également d'attirer davantage de clientèle et ainsi de faire de la sensibilisation.

Cependant des limites existent en termes d'espaces, de moyens humains et de formations pour aller plus loin dans cette démarche.

Création d'activité

Des porteurs de projets autour de l'upcycling sollicitent les structures d'accompagnement à la création d'activité en ESS dont la CRESS Normandie pour les accompagner dans le développement de leurs projets et les aider à faire face aux limites qui se présentent à eux.

C'est en constatant toute cette vaisselle et carrelages jetés, que s'est demandé une porteuse de projet, que faire de toute cette matière inerte abandonnée ?

Le projet **Les Faïences Solidaires** dans le Calvados s'est alors créé en s'inscrivant dans une démarche d'upcycling en récupérant auprès de partenaires ESS en Normandie les porcelaines et faïences décoratives inaptes à la vente ou cassées en proposant une solution dans le traitement de ces déchets inertes. Une fois récoltées, elles sont triées pour ensuite être transformées et valorisées comme matériaux créatifs écologiques, ou être destinée au concassage pour remblais. Plus de 3 tonnes ont déjà pu être récoltées sur le territoire Normand. Mais ce gisement est énorme, et elle ne peut le gérer à elle seule, le stocker, le travailler dans des conditions optimales. D'autant plus, qu'elle propose également des animations et de la pédagogie pour les publics isolés ou en souffrance, au travers d'ateliers et de projets collectifs.



Deux collectifs rouennais de créateurs de divers horizons, proposant des réalisations upcycling et partageant la même vision éco-citoyenne, se posent des questions sur leurs modèles économiques et sur leur besoin de disposer d'un lieu adapté à leurs activités. Aujourd'hui les créateurs d'**ArtéCrea et de Cré'Art**, proposent leurs créations principalement lors de salons ou d'événements en lien avec le développement durable et sont depuis peu installés dans la boutique éphémère de Rouen dédiée à l'ESS. Ils organisent également des ateliers adaptés à chaque tranche d'âge pour sensibiliser aux matériaux, s'ouvrir aux possibilités de réemploi et au détournement d'objets par la réflexion, la concertation, la création et la réalisation éco-artistique, tout en expérimentant diverses techniques de production.

Des projets de territoires

Les activités d'upcycling se caractérisent par la mise en place de projets de territoire : leur réussite dépend principalement de l'intégration des acteurs économiques et politiques (collectivités, entreprises, citoyens) pour développer des partenariats de proximité que ce soit pour l'accès aux gisements, l'accès au foncier, la montée en compétence, l'amélioration des processus de production, la commercialisation et la vente.

9. UPCYCLING ET VALORISATION MATIÈRE : OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT EN NORMANDIE POUR LES ACTEURS DE L'ESS

Une rencontre a été co-organisée en novembre 2018 par la CRESS Normandie et le Collectif Normand des Ressourceries et Acteurs du Réemploi (CNRAR) au fort de Tourneville du Havre, sur le salon du réemploi et du recyclage à destination du grand public nommé Réinventif, que la CODAH organise depuis 2015 lors de la Semaine Européenne de Réduction des déchets.

Une trentaine d'acteurs ESS et de collectivités se sont alors réunis pour favoriser les synergies, échanger sur la question de l'upcycling et de la valorisation matière par les acteurs de l'ESS, et ainsi en faire ressortir des opportunités, des envies partagées et des conditions de développement en Normandie. Les éco-organismes Eco-Mobilier et Valdélia ont participé à l'animation des débats et ateliers de cette journée.

Il en est ressorti les éléments répertoriés dans le tableau suivant :

Fiche n°1 : Favoriser l'accès aux gisements de qualité

Besoins	Leviers	Axes d'actions
Massifier les potentiels de collectes	Plusieurs types d'acteurs peuvent donner leurs DEA aux acteurs de l'ESS : entreprises et artisans d'une part, et collecteurs professionnels et déchèteries d'autre part. Les DEA font partie des 5 flux dont le tri à la source est obligatoire depuis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et le décret d'application du 10 mars 2016. Les producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations...) ont obligation de trier à la source 5 flux de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre et bois.	→ Favoriser la mise en place de "plan de revalorisation des déchets" dans les entreprises et pour les artisans (en lien avec le tri 5 flux) → Construire un argumentaire et un plan de communication pour informer et sensibiliser les PME à donner leurs DEA aux acteurs du réemploi (en lien avec les collectivités et les CMA/CCI) → Echanger les bonnes pratiques et expériences réussies avec les PME et grandes entreprises
Favoriser et structurer l'accès aux matériaux	Plusieurs projets normands de plateformes physiques ou numériques de récupération de matériaux (issus de déconstruction, de récupération d'invendus, etc.) sont en réflexion. La ressourcerie l'Abri porte une étude de faisabilité sur la création d'une ressourcerie du BTP avec l'entreprise d'insertion	→ Explorer les potentialités de coopération avec les projets de plateforme de matériaux → Essaimer les modèles de la plateforme solidaire du réemploi → Organiser une rencontre d'échange avec les différents porteurs de projets

	l'ABBEI et en lien avec la CAPEB⁷. La MEF du Cotentin va lancer une Recherche-Action sur la « construction-déconstruction » avec un chantier de formation à Cherbourg. Ces nouveaux projets pourraient constituer des outils intéressants à mobiliser dans le cadre de projets d'upcycling, pour collecter, stocker et mettre à disposition l'information sur les gisements.	
--	---	--

⁷ Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

Fiche n°2 : Structurer la chaîne de collecte

Besoins	Leviers	Axes d'actions
Stocker les gisements	Certaines entreprises s'engagent pour le stockage des déchets avant leur réemploi. Par exemple l'entreprise d'insertion Extramuros, (création et de fabrication pionnier de l'upcycling à Paris), a installé son atelier de production dans un centre de transfert de déchets de Veolia Propreté. Ce lieu stratégique se situe à l'aval d'un flux entrant de matériaux qui constitue l'essentiel de leur approvisionnement. Dans quelles mesures les entreprises Normandes peuvent s'engager pour participer au stockage de leur DEA en vue de leur réemploi ? Dans le cas de plateformes de matériaux, la question du lieu et de l'espace disponible se pose. Les communes disposent d'une vision sur les ressources immobilières. Quelle mobilisation des communes dans ce genre de projet ?	→ Informer les entreprises et construire un argumentaire de mobilisation pour mettre à disposition de l'espace pour stocker leurs déchets en vue de leur réemploi (avantages fiscaux, politique RSE⁸, etc.) → Evaluer les possibilités d'aménagement de « centrales de déchets » par les syndicats mixtes de gestion des déchets (exemple de CycloB, laboratoire d'économie circulaire du Syndicat Mixte Cyclad en Charente Maritime)

⁸ Responsabilité Sociétale des Entreprises

Trouver des solutions logistiques pour prendre en charge les gisements	L'éco-organisme Valdelia dispose d'une visibilité sur ces opérations de renouvellement de mobilier, de fermeture d'établissement, de déconstructions etc. des professionnels. Cela lui permet une certaine anticipation en amont du flux et donc de pouvoir l'organiser avec les acteurs ESS avec lesquels l'éco-organisme a conventionné. Cependant, cette possibilité d'anticipation n'est pas assez importante pour qu'elle permette une planification à moyen terme. Pour cela, il pourrait y avoir un intérêt pour les acteurs de l'ESS à structurer la chaîne de collecte et des débouchés. L'éco-organisme est en lien avec des acteurs conventionnés sur le territoire normand. Ceux-ci peuvent s'organiser avec d'autres acteurs ESS, conventionnés ou non, pour répartir la prise en charge des gisements. En connaissant les capacités de chacun de prise en charge des gisements selon leurs spécificités, un dispatch des flux pourrait augmenter le potentiel de DEA pris en charge global.	→ Recenser les capacités de prise en charge des structures pour dispatcher le flux sur plusieurs structures (Qui fait quoi ? Curage, déménagement solidaire, etc.) → Diffuser l'information et structurer la chaîne de collecte et de stockage → Se doter d'outils de gestion
Qualifier le gisement	Diagnostiquer les potentiels de réemploi des déchets à la source. Celui-ci pourrait évaluer les potentiels de réemploi (le DEA est-il réutilisable, par qui, comment)	→ Formation de « diagnostiqueurs déchets » pourrait être envisagée avec les collectivités. Ce poste pourrait être mutualisé et se déplacer sur les déchèteries des territoires, voire auprès des professionnels.

Fiche n°3 : Identifier les modalités de production

Besoins	Leviers	Axes d'actions
Monter en compétence sur l'aménagement de l'espace dans le respect des normes de sécurité	L'inspection du travail et l'ARACT⁹ peuvent accompagner les structures dans l'aménagement des espaces de travail aux normes de sécurité. Plusieurs ressourceries normandes disposent de cabines d'aérogommage¹⁰. Une diffusion de l'information peut être organisée et diffusée aux acteurs qui le souhaitent via le CNRAR¹¹.	→ Organiser l'échange de compétences entre les acteurs normands → Mobiliser l'ARACT

⁹ Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

¹⁰ L'aérogommage est un procédé de traitement de surface dérivé du principe de sablage, qui consiste en la projection d'un abrasif naturel à l'aide d'air comprimé à basse pression, en vue du décapage ou nettoyage d'une surface

¹¹ Collectif Normand des Ressourceries et des Acteurs du Réemploi

Monter en compétence sur le design	Les offres de formations existent et se développent, parallèlement des coopérations entre acteurs de l'ESS et professionnels se mettent en place sur les territoires. Deux exemples ont été présentés : le partenariat entre la ressourcerie « Les fourmis vertes » et « Tri-tout Solidaire » avec des étudiants du BTS Design de Produits du lycée Mézeray et l'IUT d'Alençon via leur FabLab. Ces deux projets avaient été accompagnés par l'IRD¹² et pourraient être renouvelés.	→ Mobiliser l'IRD2 → Recenser les possibilités de formation et de coopération avec les centres de formation et le mécénat de compétences → Recenser les formations existantes (réseau national des ressourceries, éco-organismes, etc.) → Recenser les financements mobilisables (certaines entreprises ont des politiques de soutien aux métiers d'art) et les mutualisations possibles → Echanger les bonnes pratiques entre acteurs ESS (sur la formation, le mécénat, etc.)
Développer les capacités de production	Les artisans, mais aussi d'autres acteurs de l'ESS (ESAT, tiers lieux, etc) disposent de compétences et de matériel. Quelles coopérations envisageables pour produire ou mutualiser du matériel ?	→ Evaluer les opportunités de coopérations à l'échelle des territoires → Animer des rencontres territoriales

¹² Institut Régional du Développement Durable

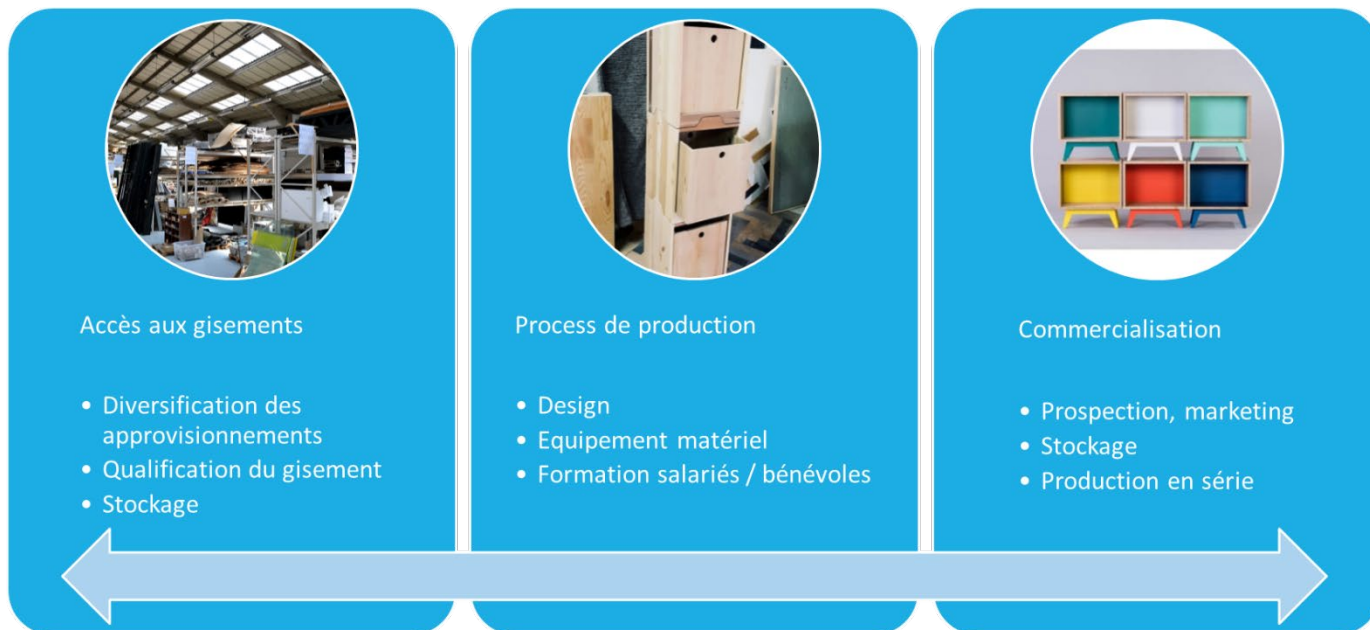
Fiche n°4 : Développer les débouchés

Besoin	Leviers	Axes d'actions
Explorer les débouchés pour les nouveaux périmètres des DEA professionnels et ménagers	Les gisements captés de DEA professionnels par l'éco-organisme Valdélia sont très divers : lits, tables médicalisées, sièges, bureaux, armoires etc. Afin de développer le réemploi de ces déchets qui ont des spécificités par rapports aux DEA ménagers (en termes de nombre, volume, utilité, etc.) de nouveaux débouchés doivent être développés notamment auprès des professionnels. Pour pouvoir répondre aux besoins de collecte, les acteurs du réemploi doivent pouvoir disposer d'un « portefeuille » de sorties potentielles. Plusieurs débouchés sont possibles que les DEA soient upcyclés, transformés, réparés ou simplement réemployés : • Au sein des ressourceries et acteurs du réemploi • Dans la commande publique • Chez les artisans et commerçants (exemple : table médicale rachetée par un tatoueur) • Dans les grandes entreprises dans le cadre de leur politique d'achats responsables et de RSE	Mettre en relation l'offre et la demande en élargissant le spectre des clients traditionnels → Identifier et anticiper les gisements (chantiers, projets, opérations) → Echanger les expériences réussies entre acteurs du réemploi et nouveaux types de clients → Faire émerger les demandes nouvelles de matériels (associations, artisans, commande publique, etc.)

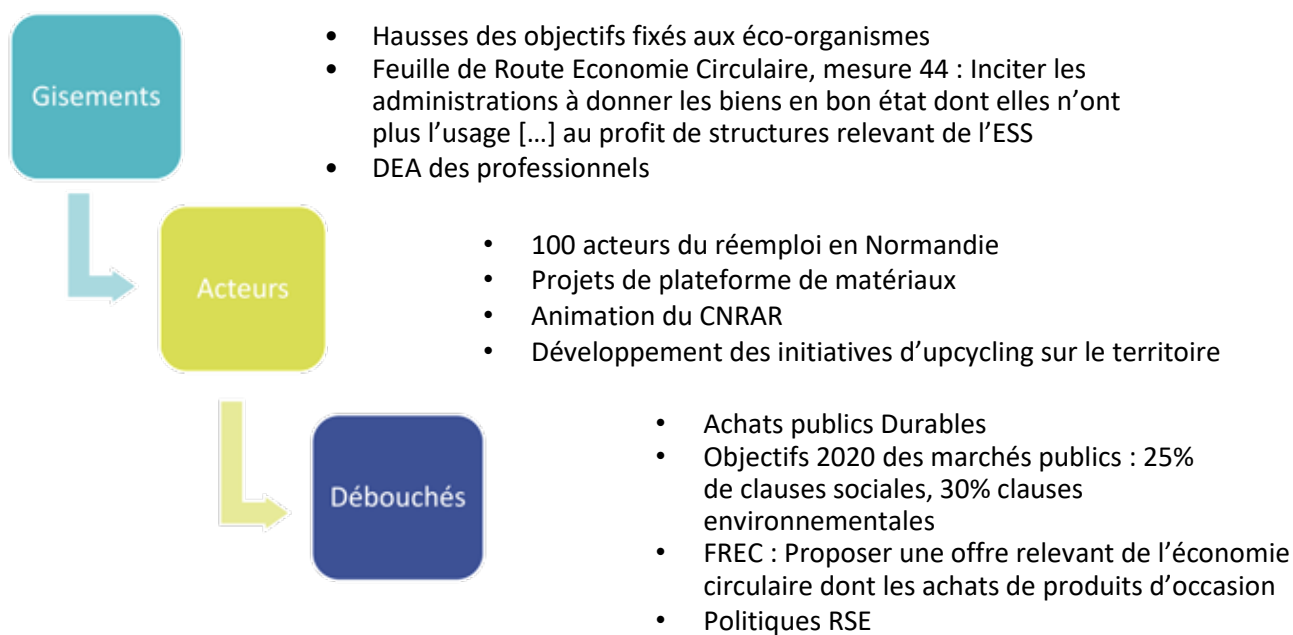
Explorer les débouchés de la production en série	La production	→ Organiser une rencontre avec différents modèles de production en série → Evaluer l'intérêt de la vente en ligne
Explorer les débouchés professionnels	Les achats publics durables permettent aux personnes publiques d'assumer leur responsabilité environnementale, sociale et économique, tout en apportant des gains à leur structure. Le plan national d'action pour les achats publics durables a fixé les objectifs à l'horizon 2020 suivants : 25% de clauses sociales, 30% clauses environnementales dans les marchés publics. Aujourd'hui, les taux sont respectivement 10% et 12%. L'achat de réemploi dans la commande publique est par ailleurs cité comme objectif dans la Feuille de Route Nationale d'Economie Circulaire. Dans leurs politiques RSE, les entreprises peuvent également axer leurs achats vers du réemploi. L'entreprise d'insertion Extramuros, compte par exemple dans son portefeuille de clients : L'Oréal, la Poste, Heineken, qui ont équipé leurs bureaux de mobilier issu de réemploi.	→ Mobiliser le RANCOPE → Recenser les capacités des acteurs du réemploi pour pouvoir réaliser des marchés en co-traitance → Former, informer les acteurs ESS sur les conditions de réponses aux marchés publics

10. CONCLUSION

Des problématiques posées :



Des opportunités à retenir :



Tendance de fond aux bénéfices multiples, l'upcycling a tout pour s'imposer. Mais cette pratique reste encore relativement confidentielle et est aujourd'hui encore trop peu industrialisée, contrairement au recyclage qui a lui un processus industriel et économique relativement mature.

L'upcycling essaye petit à petit de changer d'échelle et de s'insérer dans des processus industriels. Cela passera par trouver un vrai modèle économique qui permettra de structurer cette tendance en véritable filière économique. Alors l'upcycling deviendra-t-il l'un des piliers essentiels de l'économie circulaire à l'instar de son grand frère le recyclage ?



Plus d'informations sur : www.essnormandie.org
dans la rubrique ESS et Territoires > ESS et Économie circulaire

CONTACT

CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE NORMANDIE

Pôle Régional de l'économie sociale et solidaire - Espaces malraux - Esplanade Rabelais - 14200 Hérouville-Saint-Clair
6 Place Waldeck Rousseau - 76140 Le Petit-Quevilly

Laure DRÈGE : Responsable Développement économique et territoires
E-mail : laure.drege@cressnormandie.org

Réalisé par :



Soutenu par

